

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille onze, le 22 mars à 9 h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoaric, Sylvie
Birhart, Anita Daniel, Jean Faillard, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec

Absents, excusés : Jérôme Cochenec procuration à Anita Daniel, Carole le Boulanger,
procuration à Berc'hed Troadec

Convocation: 8 mars 2011

Secrétaire de séance: Marcel Gérardin

Objet : Redevances agence de bassin Loire-Bretagne

Le Conseil municipal de Brennilis,

Après en avoir délibéré

Décide :

- d'appeler auprès des consommateurs le montant de la redevance « modernisation du réseau » décrétée par l'Agence de bassin Loire Bretagne. Le montant de cette redevance est de 0,152 €/mètre cube d'eau consommée pour les particuliers raccordés au réseau d'assainissement collectif.
- de répercuter progressivement sur les factures de consommation domestique d'eau sur une période de cinq années le montant de la redevance pollution appelée par l'Agence de bassin Loire Bretagne (soit en 2011 un cinquième de 0 € 248 par mètre cube de consommation domestique).

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT